N° 761 - MARS 2001
PRIX : 15 F (2,29 €)

INSEE PREMIERE

La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997

Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités

**Jean-Michel Hourriez, Nadine Legendre, Robert Le Verre,
division Revenus et patrimoine des ménages et DR de Bretagne, Insee**

La pauvreté au sens monétaire a fortement diminué depuis 1970 jusqu'au milieu des années quatre-vingt, puis elle s'est stabilisée. Ce sont les ménages de retraités qui ont bénéficié de cette évolution. Au contraire, parmi les ménages de salariés ou de chômeurs, notamment les plus jeunes, la proportion de ménages pauvres a augmenté entre 1990 et 1997. Les salariés qui jusqu'au début des années quatre-vingt-dix étaient moins fréquemment pauvres que les retraités, le sont maintenant plus souvent.

Les prestations sociales réduisent de moitié le nombre de ménages pauvres. Elles ont retardé la montée de la pauvreté parmi les salariés, après avoir accéléré sa baisse parmi les retraités. Elles contribuent de moins en moins au revenu des retraités pauvres et de plus en plus à celui des salariés pauvres.

En 1997, 7,0% des ménages sont pauvres au sens monétaire : leur revenu disponible par unité de consommation (uc) est inférieur au seuil de pauvreté qui est d'environ 3 500 F/uc et par mois. Ce seuil a été fixé, par convention, à la moitié du revenu disponible médian par uc et correspond à 3 500F pour une personne seule, 5 250F pour un couple plus 1 050F par enfant de moins de 14 ans (Pour comprendre ces résultats). Par définition, cette mesure de la pauvreté est relative, et la valeur de ce seuil évolue en même temps que le revenu disponible médian par uc de la population.

Après avoir fortement baissé de 1970 à 1984, le taux de pauvreté monétaire s'est stabilisé à la fin des années quatre-vingt, avant de remonter légèrement entre 1990 et 1997. En 1970, 15,7% des ménages disposaient d'un revenu inférieur au seuil, alors fixé à 2 100 francs mensuels par unité de consommation (en francs constants de 1996). En 1984, 7,1% vivaient avec moins de 3 200 F/uc. Depuis, cette proportion de ménages pauvres est restée à peu près la même bien que le seuil ait changé (tableau 1).

La pauvreté se serait stabilisée après une légère hausse au début des années 90

L'évolution du taux de pauvreté est confirmée par l'évolution du revenu du premier décile (les 10 % des ménages ayant les revenus les plus faibles). Dans les années 70, le revenu du premier décile progressait nettement plus vite que le revenu médian (+7 % par an, contre +4 % par an), d'où la baisse de la pauvreté. Entre 1990 et 1997, tandis que le revenu médian de l'ensemble des ménages stagnait, les revenus déclarés au fisc par les ménages du premier décile ont diminué de 1,6 % par an. Cette baisse a été en partie compensée par une aug-

❶ Nombre de ménages sous le seuil de pauvreté monétaire

Année	Seuil de pauvreté en francs par mois et par uc (francs 1996)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de ménages pauvres (milliers)
1970[1]	2 108	15,7	2 538
1975	2 680	12,6	2 221
1979[2]	3 100	9,1	1 736
1984[2]	3 206	7,1	1 435
1990[2-3]	3 422	7,1	1 544
1997	3 461	7,0	1 629

Note : le taux de pauvreté calculé pour l'année 1990 - et dans une moindre mesure pour les années précédentes - est légèrement surestimé, car le revenu pris en compte n'incluait ni les prestations versées aux handicapés (AAH et son complément, AES) ni l'allocation parentale d'éducation (APE). Or ces prestations permettent à certains ménages d'échapper à la pauvreté. Le vrai taux de pauvreté est donc un peu moins élevé en 1990 qu'en 1997. De même, la baisse de la pauvreté entre 1970 et 1975 est un peu exagérée dans les chiffres publiés ici, puisque le revenu pris en compte pour 1970 n'incluait pas l'allocation logement qui existait déjà.

1. Le revenu ne tient pas compte des allocations logement.
2. Le revenu ne tient pas compte des prestations versées aux handicapés (AAH, CAAH, AES), créées à partir de 1975.
3. Le revenu ne tient pas compte de l'APE, prestation créée en 1985.

Source : Enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1997, Insee-DGI

INSEE

mentation des prestations sociales versées à ces ménages.
Selon les enquêtes « permanentes conditions de vie » qui fournissent une information provisoire sur les tendances récentes, aucune évolution significative du taux de pauvreté monétaire n'est décelée sur la période allant de janvier 1996 à mai 2000. En effet, depuis 1996, pendant que le revenu disponible médian par uc des ménages progresse avec le retour de la croissance (à un rythme voisin de 1,5 % par an en francs constants de 1996), le taux de pauvreté ne s'accroîtrait plus. Autrement dit, le revenu des ménages du premier décile progresserait autant que celui de l'ensemble des ménages.

Aujourd'hui, il y a plus de pauvres parmi les salariés que chez les retraités

Depuis les années soixante-dix, les ménages de retraités ont été les principaux bénéficiaires de la baisse de la pauvreté : en 1970, un ménage retraité sur quatre était pauvre (graphique 1). En 1997, il n'y en a plus qu'un sur 25. Les cohortes récentes bénéficient de droits à la retraite plus importants que leurs aînées, elles ont profité des fortes revalorisations des pensions de retraites au cours des années quatre-vingt. Par ailleurs, les femmes, ayant fréquemment mené une vie professionnellement active, ont acquis des droits directs à la retraite qui permettent aux couples et surtout aux veuves de disposer de revenus plus élevés que par le passé.
En revanche, les ménages de salariés ou de chômeurs (Pour comprendre ces résultats) n'ont pas connu de baisse de pauvreté en vingt-sept ans, bien que leur revenu moyen ait nettement progressé. Leur taux de pauvreté est resté stable entre 1970 et 1990 puis il s'est accru entre 1990 et 1997. Les cohortes les plus récentes de salariés ont été confrontées à la dégradation du marché du travail : au cours de cette période, le chômage a augmenté, le temps partiel aussi, surtout le temps partiel non choisi, et les formes particulières d'emploi se sont développées.

Le chômage accroît le risque de pauvreté, l'activité du conjoint le réduit

Le risque de pauvreté d'un ménage de salarié dépend en effet beaucoup de la situation de la personne de référence

① Evolution des taux de pauvreté

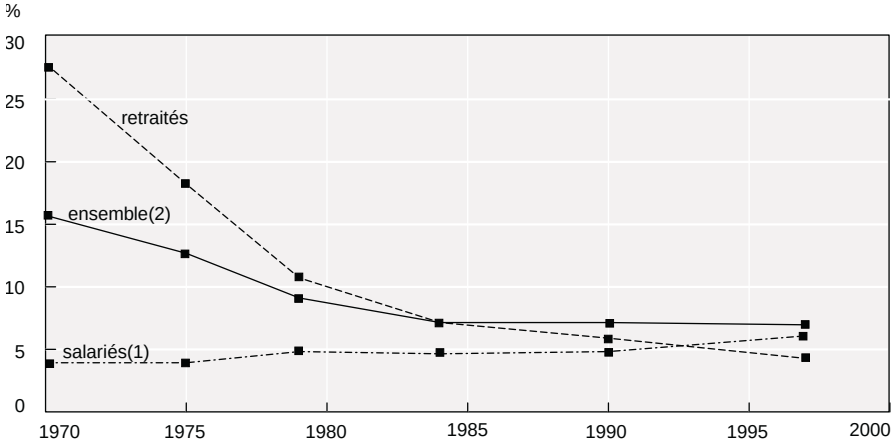

1. les chômeurs ayant déjà travaillé sont intégrés dans la catégorie des salariés.
2. outre les salariés et les retraités, l'ensemble comprend les indépendants et les autres inactifs.
Source : Enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1997, Insee-DGI

❷ Taux de pauvreté en 1997 selon le nombre d'actifs et d'enfants du ménage

En %

	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Ensemble
Couple	**5,1**	**5,5**	**5,8**	**11,2**	**6,3**
Deux conjoints actifs	3,2	3,7	3,9	7,1	4,0
Homme actif, femme inactive	9,4	10,3	9,8	13,5	10,8
Homme inactif, femme active	11,6	14,5	18,3	n.s.	14,7
Deux conjoints inactifs	22,0	n.s.	n.s.	n.s.	37,4
Adulte isolé	**11,7**	**10,9**	**15,1**	**22,1**	**12,3**
Homme inactif	36,7	n.s.	n.s.	n.s.	36,7
Homme actif	9,7	6,9	7,9	n.s.	9,5
Femme inactive	29,2	27,5	33,4	30,8	29,7
Femme active	9,5	9,2	12,9	19,6	10,4

Champ : ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans et n'est pas (pré)retraitée. Les ménages ne comprenant pas de famille principale ne sont pas pris en compte.
Source : Enquêtes Revenus fiscaux 1997, Insee-DGI

② Proportion de bas revenus avant et après prestations sociales

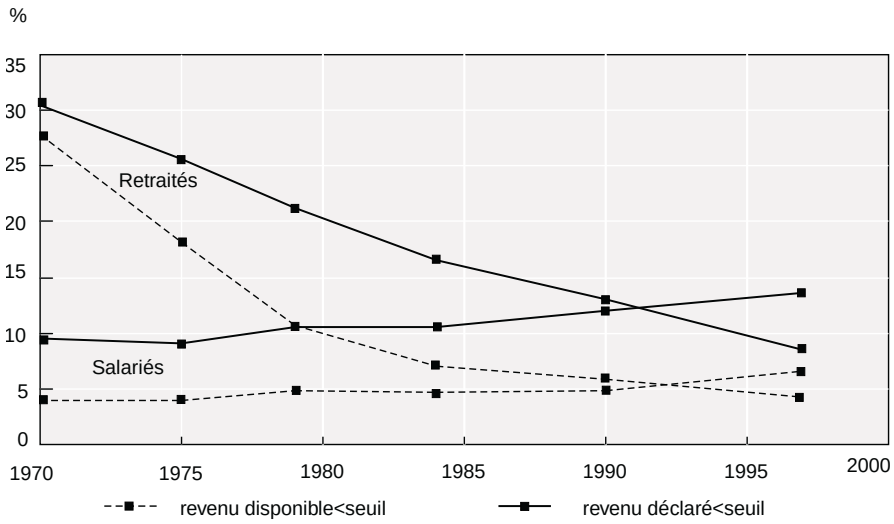

La proportion de ménages dont le revenu déclaré au fisc est inférieur au seuil indique combien de ménages seraient pauvres s'ils ne percevaient pas de prestations ; la proportion de ménages dont le revenu disponible (y.c. prestations) est inférieur au seuil correspond aux taux de pauvreté.
Source : Enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1997, Insee-DGI

sur le marché du travail. En 1997, le taux de pauvreté se situe au-dessous de 3 % si elle a travaillé toute l'année, mais il atteint 17 % si elle a connu le chômage et l'emploi, et 38 % si elle est restée au chômage durant douze mois.
Le risque de pauvreté d'un ménage non retraité dépend aussi du nombre d'actifs - occupés ou non (tableau 2). Le taux de pauvreté est minimal pour un couple de deux actifs. La présence d'un seul actif dans le ménage (inactivité d'un des deux conjoints dans un couple ou adulte isolé) accroît le risque de pauvreté. La situation est encore plus grave si aucun membre du ménage n'est actif, ce qui est le cas de nombreuses familles monoparentales. En outre, à nombre d'actifs identique, le taux de pauvreté tend à s'accroître avec le nombre d'enfants, surtout à partir du troisième, en partie parce que il y a plus de familles nombreuses dans les catégories socioprofessionnelles les moins qualifiées.

Les prestations sociales ont contenu l'augmentation du nombre de salariés pauvres

Les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux réduisent de moitié le nombre de ménages pauvres. En effet, 14,1 % de l'ensemble des ménages déclarent au fisc en 1997 un revenu inférieur au seuil de 3500 F/uc (graphique 2). Ils seraient donc pauvres s'ils ne percevaient pas de prestations. Grâce aux prestations, plus de la moitié d'entre eux obtiennent un revenu disponible supérieur au seuil et échappent ainsi à la pauvreté.
Depuis 1975, de plus en plus de ménages de salariés échappent à la pauvreté grâce aux prestations : le RMI, l'API, l'APE et l'APL ont été créés ; les conditions d'attribution des prestations aux handicapés sont devenues moins restrictives et les allocations de logement ont été généralisées. A partir du milieu des années quatre-vingt, la proportion de salariés dont le revenu déclaré est inférieur au seuil s'est sensiblement accrue, passant de 10,5 % en 1984 à 13,6 % en 1997.
Les prestations ont d'abord empêché (entre 1984 et 1990) puis ralenti (entre 1990 et 1997) la montée de la pauvreté parmi eux.
Dans le passé, les prestations avaient accéléré la baisse de la pauvreté parmi les retraités. En 1970, le barème du minimum-vieillesse se situait encore en dessous du seuil de pauvreté, de sorte que cette prestation ne sortait guère les personnes âgées de la pauvreté. Les revalorisations intervenues entre 1975 et 1984 ont fait chuter rapidement le taux de pauvreté des retraités au-dessous de 10 %, alors que la proportion de retraités ayant un revenu - avant prestations et impôts - inférieur au seuil demeurait voisine de 20%.

③ Revenu disponible moyen par uc des ménages pauvres comparé au seuil

francs constants par uc et par mois

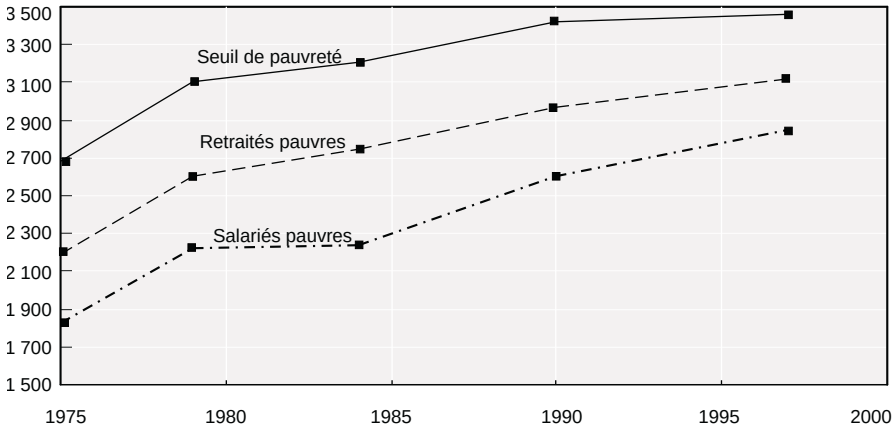

Les chômeurs ayant déjà travaillé sont intégrés dans la catégorie des salariés.

Source : Enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1997, Insee-DGI

Les prestations contribuent de plus en plus au revenu des salariés pauvres

Tout au long de la période considérée, les ménages de retraités pauvres ont bénéficié, en moyenne, d'un revenu disponible par uc supérieur à celui des ménages de salariés pauvres (graphique 3). Les premiers sont donc un peu moins pauvres que les seconds. Autrement dit leur pauvreté est moins marquée. L'écart entre les deux catégories de ménages s'est cependant amenuisé sur la période récente. La mise en place du RMI a amélioré le revenu des salariés (ou chômeurs) pauvres.
Les prestations sociales contribuent de moins en moins au revenu des ménages retraités pauvres et de plus en plus à celui des salariés pauvres (graphique 4). En 1997, un ménage retraité pauvre perçoit le même montant de prestations sociales qu'en 1975 (entre 7 000 et 8 000 F/uc et par an en francs constants de 1996), soit une baisse de la part des prestations dans leur revenu. Au contraire, pour les salariés ce montant n'a cessé de croître : 4 000 F/uc en 1975, 9 000 F/uc en 1984 et 16 000 F/uc et par an en 1997 (en francs constants de 1996).

④ Revenu déclaré au fisc et prestations sociales

francs 1996
par mois et par uc

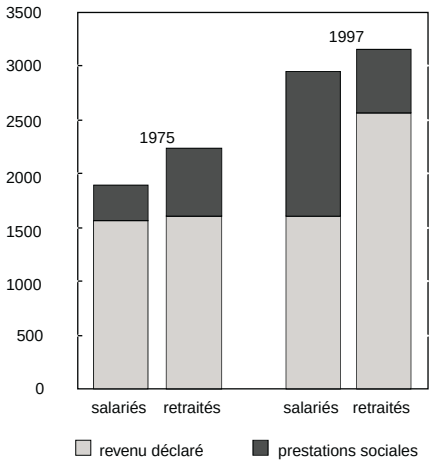

Les chômeurs ayant déjà travaillé sont intégrés dans la catégorie des salariés.
Lecture : en 1975, un ménage pauvre dont la personne de référence était salarié disposait, en moyenne, d'un revenu déclaré au fisc de 1 570 F/uc par mois, auquel s'ajoutait 330 F/uc de prestations sociales.

Source : Enquêtes Revenus fiscaux 1975 et 1997, Insee-DGI

Les jeunes de 1997 sont plus fréquemment pauvres que ceux de 1970

En 1970, le taux de pauvreté augmentait avec l'âge. C'est plutôt l'inverse en 1997, même si les générations les plus âgées demeurent encore un peu plus pauvres que les « jeunes » retraités (graphique 5). Depuis 30 ans, la pauvreté s'est aggravée pour les ménages de moins de 30 ans et atténuée pour ceux de plus de 50 ans.

⑤ **Taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence du ménage**

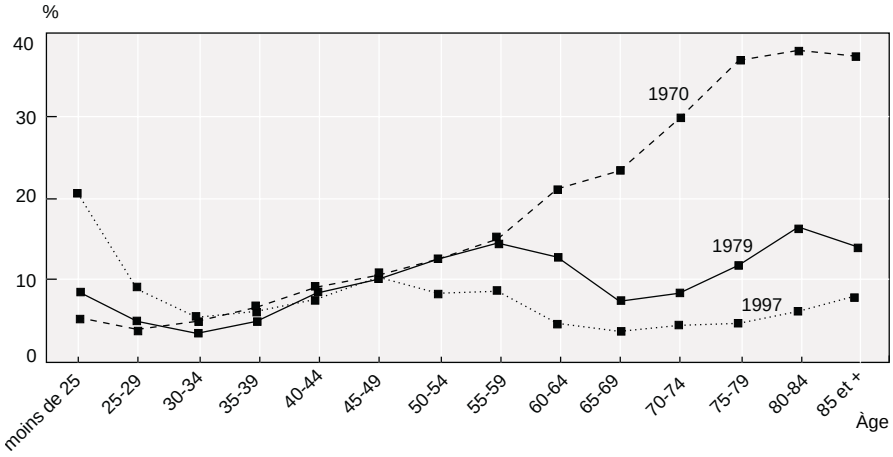

Source : Enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1979 et 1997, Insee-DGI

L'évolution a été d'autant plus favorable que l'âge est élevé. Autrefois rurale et âgée, la pauvreté est devenue jeune et urbaine. L'amplitude des taux de pauvreté selon l'âge s'est aussi resserrée : ils s'échelonnaient de 4 % à 38% en 1970 ; en 1997, toutes les générations ont un taux de pauvreté compris entre 4 % et 10%, à l'exception des ménages (non étudiants) de moins de 25 ans où le taux dépasse 20%.

Les ménages de moins de 25 ans sont, en fait, moins souvent pauvres qu'il n'apparaît ici. En effet ces jeunes ménages reçoivent des aides de leur famille qui ne sont pas appréhendées par l'enquête " Revenus fiscaux ". D'après l'enquête " Budget de famille " de 1994, un ménage de moins de 25 ans (non étudiant) reçoit en moyenne 18 000 francs par an d'aide de sa famille, soit sous forme de versements monétaires réguliers ou occasionnels, soit sous forme d'aide en nature. Les aides de la famille concernent aussi, dans une moindre mesure, les ménages de 25 à 30 ans.

Les générations les plus récentes ont subi une dégradation relative de leur revenu moyen par rapport aux générations antérieures : leur revenu moyen est au mieux égal quand ce n'est pas inférieur à celui qu'avaient leurs aînées au même âge - alors que le revenu des générations nées avant 1950 ne cessait de progresser, à âge égal, de l'une à l'autre. Ceci explique que les jeunes générations connaissent des taux de pauvreté supérieurs à ceux de leurs aînées au même âge. Cela semble perdurer au-delà de 35 ans pour la génération née dans les années soixante. On peut donc se demander si les plus jeunes pourront résorber le retard pris en début de cycle de vie ou bien si ces générations vont conserver un taux de pauvreté plus élevé tout au long de leur vie.

Pour comprendre ces résultats :

La source : les enquêtes " revenus fiscaux ", réalisées entre 1970 et 1997 à intervalles réguliers permettent de reconstituer les revenus d'un échantillon de ménages à partir de leur déclaration fiscale.

Le revenu déclaré au fisc comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires ou de retraite, et les revenus du patrimoine soumis à l'impôt sur le revenu hors prélèvement libératoire.

Le revenu disponible est égal au revenu déclaré au fisc augmenté des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement et minima sociaux) et diminué des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et, pour 1997, CSG/CRDS).

Les prestations sociales non imposables, qui sont calculées par l'Insee, ne l'ont pas toujours été de manière homogène dans le temps. Ainsi, certaines prestations n'ont pas été imputées dès leur création : l'APE et l'AAH (à laquelle s'ajoute le CAAH et l'AES) ont été calculées pour la première fois en 1997 alors que l'APE existe depuis 1985 et l'AAH depuis 1975.

Le seuil de pauvreté est fixé, par convention, à la moitié du revenu disponible médian par unité de consommation (uc) de l'ensemble des ménages. L'échelle d'équivalence est la suivante : 1 uc pour le premier adulte du ménage, 0,5 uc pour les autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 uc pour les enfants de moins de 14 ans. Un ménage est considéré comme pauvre si son revenu disponible par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté. En 1997, ce seuil correspond donc à un revenu disponible d'environ 3 500 F par mois pour une personne seule (1 u.c.) et 7 350 F pour un couple avec deux jeunes enfants (2,1 uc).

Le champ : les ménages dont la personne de référence est étudiante sont exclus.

Les ménages ont été répartis entre quatre groupes (salarié, indépendant, retraité, autre inactif) à partir de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont comptés parmi les salariés. Les autres inactifs comprennent notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les femmes au foyer, les handicapés, les veuves n'ayant jamais travaillé.

L'évolution des indépendants n'est pas analysée précisément en raison des difficultés de mesure des revenus propres à cette catégorie.

Pour en savoir plus

« La pauvreté monétaire », « La pauvreté en conditions de vie » Revenus et Patrimoine des ménages édition 2000-2001, Synthèses n° 47 - mars 2001, Insee

Le niveau de vie par génération, B. Legris et S. Lollivier, Insee Première n° 423 1996

L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats, J.M. Hourriez et B. Legris, Économie et Statistique n° 308-309-310 1997, Insee.

Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Rapport 2000 - novembre 2000, la Documentation Française

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : **www.insee.fr**

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2001

❒ 1 an, 60 numéros = 530 F (France) 80,80 €
❒ 663 F (Europe) 101,07 €
❒ 827 F (Reste du monde) 126,08 €

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____
Adresse : _____
_____ Tél : _____
Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.
Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel, R. Baktavatsalou, C. Dulon, A.-C. Morin, B. Ouvré
Maquette : T. Pécheux
Code Sage IP01761
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2001

INSEE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES